

## DÉFINITIONS

**E**n 2015, dans un contexte de reprise économique, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage baisse de 1,7% et s'élève à 24,9 milliards d'euros, hors les dépenses directes des entreprises (1)(2). Ce montant inclut les rémunérations des stagiaires (dont 5,3 milliards d'euros pour l'apprentissage). En revanche, il ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés. Rapporté au produit intérieur brut (PIB), l'effort de formation (hors dépenses directes des entreprises) est en léger repli passant de 1,2% en 2014, à 1,1% en 2015. Par rapport à 2014, la dépense des entreprises et celle de l'État sont en recul (respectivement -3,9% et -7,1%) alors que celle des régions progresse (+3,3%).

La dépense en faveur des personnes en recherche d'emploi, qui représente 20% de la dépense totale, augmente de 1,7% (2). Elle est stable pour les dispositifs ciblés sur les jeunes (30% de la dépense de formation professionnelle) : les fonds alloués à l'apprentissage des jeunes sont en recul (-1,7%), mais compensés en partie par la hausse des dépenses consacrées au contrat de professionnalisation (+3,6%). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (55%). La dépense de formation pour la fonction publique (22% de la dépense) est globalement stable : celle de la fonction publique d'État est en recul alors que celles pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière progressent. Enfin, la dépense pour les personnes en emploi dans le secteur privé (27% de la dépense) baisse de 7,2%, hors les dépenses directes des entreprises.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale et des établissements de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation réalise au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires) un chiffre d'affaires de 918 millions d'euros en 2015, en baisse de 3,5% par rapport à 2014. En 2016, tiré par l'activité des Greta (+4,5%) celui-ci est en hausse de 2,8% avec 944 millions d'euros (3). La diminution du nombre de stagiaires est générale (-3,4% par rapport à 2015) mais deux fois plus marquée pour les établissements d'enseignement supérieur qui enregistrent aussi une baisse des heures stagiaires réalisées.

**FORMATION CONTINUE** - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

**MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

**FINANCEMENT DE L'ÉTAT** - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

**FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

**FINANCEMENT DES ENTREPRISES** - La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1% de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8% pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2% de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55% de leur masse salariale brute.

**STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA** - Voir 7.2.

## SOURCES

- (1)(2) : Annexe au projet de loi de finances pour la formation professionnelle 2018.

- (3) : MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes n°63 sur l'activité des Greta et n°6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.22.

## 1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2014	2015	Structure en 2015 (%)	Évolution 2015/2014 (%)
Entreprises (hors dépenses directes)	7 992	7 677	30,8	-3,9
Régions	4 500	4 647	18,7	3,3
État	3 748	3 483	14,0	-7,1
Autres collectivités territoriales	116	113	0,5	-2,8
Unédic, Pôle emploi et autres administrations publiques	2 135	2 104	8,5	-1,5
dont : Unédic et Pôle emploi	1 865	1 872	7,5	0,4
autres administrations publiques	270	232	0,9	-14,4
Ménages	1 362	1 403	5,6	3,0
<b>Total</b>				
<b>(hors fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>19 853</b>	<b>19 427</b>	<b>78,0</b>	<b>-2,1</b>
<b>Fonctions publiques pour leurs propres agents</b>	<b>5 481</b>	<b>5 469</b>	<b>22,0</b>	<b>-0,2</b>
<b>Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>25 334</b>	<b>24 896</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,7</b>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

**Note :** ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur OPCA au titre de la participation au développement de la formation professionnelle).

Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

**Lecture :** en 2015, les entreprises (hormis leurs dépenses directes) dépensent globalement 7 677 millions d'euros (7,7 milliards d'euros) pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

© DEFP

## 2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2014	2015	Structure en 2015 (%)	Évolution 2015/2014 (%)
<b>Jeunes (1) (2)</b>	<b>7 516</b>	<b>7 519</b>	<b>30,1</b>	<b>0,0</b>
Apprentissage	5 419	5 325	21,4	-1,7
Alternance/professionnalisation	1 085	1 124	4,5	3,6
Autres formations	1 012	1 070	4,3	5,7
<b>Demandeurs d'emploi (2)</b>	<b>4 797</b>	<b>4 878</b>	<b>19,6</b>	<b>1,7</b>
<b>Actifs occupés du secteur privé (2)</b>	<b>7 216</b>	<b>6 698</b>	<b>27,0</b>	<b>-7,2</b>
<b>Agents du secteur public (3)</b>	<b>5 479</b>	<b>5 465</b>	<b>22,0</b>	<b>-0,3</b>
<b>Investissement (4)</b>	<b>326</b>	<b>336</b>	<b>1,3</b>	<b>3,0</b>
<b>Total</b>	<b>25 334</b>	<b>24 896</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,7</b>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

**Note :** ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur OPCA au titre de la participation au développement de la formation professionnelle).

Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celle pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

© DEFP

## 3 L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)				Nombre de stagiaires				Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)			
	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)
Greta	503,8	475,0	496,4	4,5	532 467	490 997	480 532	-2,1	51 336	48 106	49 653	3,2
Enseignement supérieur	447,5	443,3	447,4	0,9	469 551	457 627	436 115	-4,7	71 305	68 634	66 866	-2,6
dont universités et grandes écoles	320,8	324,3	332,2	2,4	383 822	375 132	353 204	-5,8	55 898	53 086	51 318	-3,3
<b>Total éducation nationale</b>	<b>951,3</b>	<b>918,3</b>	<b>943,8</b>	<b>2,8</b>	<b>1 002 018</b>	<b>948 624</b>	<b>916 647</b>	<b>-3,4</b>	<b>122 641</b>	<b>116 740</b>	<b>116 519</b>	<b>-0,2</b>

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
2. Le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique.

© DEFP

**E**n 2016, les établissements secondaires publics sont regroupés au sein de 135 groupements d'établissements (Greta) pour mettre en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements et répondre aux besoins de formation continue. En six ans, la carte des Greta s'est resserrée de 38% (216 Greta en 2010).

Le réseau national des Greta a accueilli 480 500 stagiaires pour un volume global de 49,7 millions d'heures-stagiaires (1). En un an, le nombre des heures-stagiaires réalisées a progressé de 3% tandis que celui des stages a au contraire diminué de 2,5%, ce qui provoque une augmentation de la durée moyenne de stage (+6%) qui passe de 98 à 103 heures. En 2017, les données provisoires indiquent un même recul : 6% des deux indicateurs, sans impact sur la durée moyenne de stage.

Avec 496,4 millions d'euros en 2016, le chiffre d'affaires progresse de 4% en un an, tiré par une hausse (+8%) de la commande publique (2). Toutefois, cette évolution ne rattrape pas complètement le décrochage des financements privés enregistré en 2015 : calculé en euros constants (base 100 en 2015), le chiffre d'affaires n'atteint pas la barre des 500 millions d'euros au-dessus de laquelle il se maintenait depuis 2010. Les données provisoires indiquent cette fois une progression de 1% à 2% du chiffre d'affaires, dans un contexte de révision importante du format de l'enquête.

Encore à parité avec les fonds privés en 2008, année marquée par la crise économique, la part des fonds publics dans le financement des actions de formation continue des Greta ne cesse de se renforcer depuis. En huit ans, elle a augmenté de 12 points pour atteindre 62% en 2016 (58% encore à confirmer pour 2017). Les fonds publics financent la formation continue de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent aujourd'hui un public cible des Greta. Les fonds privés proviennent des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue, ainsi que de l'autofinancement des bénéficiaires des prestations.

La hausse d'activité concerne huit académies sur dix (de +1% à Clermont-Ferrand à +37% à Mayotte). Sept académies enregistrent au contraire une baisse de leurs résultats financiers (de -1% à -8% dans les académies de Nice, Orléans-Tours, Caen, Nancy, Rennes et jusqu'à -28% pour la Martinique).

La part des fonds publics dans le financement des actions des Greta est majoritaire partout sauf dans les académies de Paris, Dijon, la Martinique et Bordeaux (de 33% à 42%). Ailleurs, elle varie de 56% (Lyon) à 85% (la Guadeloupe) (3).

**LE RÉSEAU DES GRETA** - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MEN-MESRI). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP). Les GIP FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée, le nombre de Greta devant être ramené au niveau de 130 en 2017.

**STAGIAIRES** - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

#### HEURES-STAGIAIRES

(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

#### SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et GIP FCIP (Cafoc) ».

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

## 1 Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	51,3	48,1	49,7	46,7
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	532,5	493,0	480,5	450,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

## 2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Fonds publics	196,2	211,4	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	287,7	286,4	308,5	296,4
Fonds privés	206,9	188,6	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	216,2	191,4	187,9	211,4
<b>Total</b>	<b>403,1</b>	<b>400,0</b>	<b>483,2</b>	<b>484,9</b>	<b>485,6</b>	<b>497,2</b>	<b>496,7</b>	<b>503,8</b>	<b>477,8</b>	<b>496,4</b>	<b>507,8</b>
<b>Total (euros constants aux prix 2015)</b>	<b>504,4</b>	<b>455,2</b>	<b>508,2</b>	<b>502,3</b>	<b>503,0</b>	<b>514,5</b>	<b>503,7</b>	<b>506,3</b>	<b>477,8</b>	<b>495,4</b>	<b>501,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

## 3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par région académique et académie selon l'origine du financement en 2016, en milliers d'euros.

Académies et régions académiques	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	Part des fonds publics (%)	Part du CA total (%)	CA hors GIP FCIP
Clermont-Ferrand	10 315	5 747	16 062	64,2	3,2	15 990
Grenoble	19 528	10 766	30 294	64,5	6,1	29 361
Lyon	10 899	8 603	19 502	55,9	3,9	18 582
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>40 742</b>	<b>25 116</b>	<b>65 858</b>	<b>61,9</b>	<b>13,3</b>	<b>63 932</b>
Besançon	6 592	2 580	9 173	71,9	1,8	8 529
Dijon	5 880	10 865	16 745	35,1	3,4	15 939
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>12 472</b>	<b>13 446</b>	<b>25 918</b>	<b>48,1</b>	<b>5,2</b>	<b>24 468</b>
Bretagne (Rennes)	12 366	7 145	19 511	63,4	3,9	19 032
<b>Centre-Val de Loire</b> (Orléans-Tours)	<b>10 147</b>	<b>6 438</b>	<b>16 584</b>	<b>61,2</b>	<b>3,3</b>	<b>13 506</b>
Corse	1 290	555	1 845	69,9	0,4	1 752
Nancy-Metz	17 156	5 484	22 640	75,8	4,6	17 250
Reims	8 901	4 904	13 805	64,5	2,8	12 983
Strasbourg	7 972	4 246	12 219	65,2	2,5	9 389
<b>Grand Est</b>	<b>34 029</b>	<b>14 634</b>	<b>48 664</b>	<b>69,9</b>	<b>9,8</b>	<b>39 621</b>
Amiens	10 785	4 623	15 408	70,0	3,1	15 070
Lille	14 419	8 905	23 324	61,8	4,7	22 530
<b>Hauts-de-France</b>	<b>25 204</b>	<b>13 527</b>	<b>38 732</b>	<b>65,1</b>	<b>7,8</b>	<b>37 600</b>
Créteil	24 392	14 815	39 207	62,2	7,9	37 490
Paris	8 987	17 866	26 853	33,5	5,4	22 229
Versailles	18 431	7 569	25 999	70,9	5,2	25 148
<b>Île-de-France</b>	<b>51 810</b>	<b>40 250</b>	<b>92 060</b>	<b>56,3</b>	<b>18,5</b>	<b>84 866</b>
Caen	8 066	5 389	13 454	59,9	2,7	12 561
Rouen	12 933	7 123	20 055	64,5	4,0	19 434
<b>Normandie</b>	<b>20 998</b>	<b>12 511</b>	<b>33 509</b>	<b>62,7</b>	<b>6,7</b>	<b>31 994</b>
Bordeaux	8 764	12 097	20 861	42,0	4,2	20 094
Limoges	5 789	2 348	8 137	71,1	1,6	8 006
Poitiers	8 133	1 912	10 045	81,0	2,0	9 852
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>22 686</b>	<b>16 358</b>	<b>39 044</b>	<b>58,1</b>	<b>7,9</b>	<b>37 953</b>
Montpellier	18 292	6 906	25 198	72,6	5,1	23 502
Toulouse	14 621	9 267	23 888	61,2	4,8	23 384
<b>Occitanie</b>	<b>32 913</b>	<b>16 172</b>	<b>49 086</b>	<b>67,1</b>	<b>9,9</b>	<b>46 885</b>
<b>Pays de la Loire</b> (Nantes)	<b>12 078</b>	<b>7 599</b>	<b>19 677</b>	<b>61,4</b>	<b>4,0</b>	<b>18 476</b>
Aix-Marseille	15 832	6 769	22 601	70,1	4,6	22 103
Nice	8 134	4 097	12 231	66,5	2,5	11 403
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>23 966</b>	<b>10 866</b>	<b>34 832</b>	<b>68,8</b>	<b>7,0</b>	<b>33 505</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>300 701</b>	<b>184 618</b>	<b>485 319</b>	<b>62,0</b>	<b>97,8</b>	<b>453 591</b>
Guadeloupe	2 578	456	3 034	85,0	0,6	2 694
Guyane	1 720	437	2 158	79,7	0,4	1 902
Martinique	875	1 316	2 192	39,9	0,4	1 930
Mayotte	174	35	209	83,3	0,0	209
La Réunion	2 476	1 057	3 532	70,1	0,7	2 384
<b>DOM</b>	<b>7 823</b>	<b>3 302</b>	<b>11 125</b>	<b>70,3</b>	<b>2,2</b>	<b>9 120</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>308 524</b>	<b>187 920</b>	<b>496 444</b>	<b>62,1</b>	<b>100,0</b>	<b>462 711</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

## DÉFINITIONS

**E**N 2016, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 436 300 stagiaires contre 457 600 en 2015 (1). La baisse globale des effectifs de stagiaires (-4,7%) est due à celle observée dans les universités (-6,5%). Dans les écoles, le nombre de stagiaires augmente de 8,1% et il reste stable dans les centres du Cnam (0,5%). Les publics salariés se maintiennent (+0,3%), du fait de l'augmentation du nombre de congés individuels de formation (+9,6%) et de celui des contrats de professionnalisation (+4,4%). Les individuels payants et les demandeurs d'emploi non aidés perdent respectivement 14% et 25%, tandis que les non-salariés (professions libérales, commerçants et artisans) augmentent de 30%. Dans les universités, la baisse des stagiaires est due, en très grande partie, à celle des particuliers inscrits à leur initiative (-15%). Dans les écoles, l'augmentation du nombre de stagiaires est portée par les salariés (+22%) ayant eu recours à leur plan formation (+17%). Dans les centres du Cnam, la baisse du nombre de stagiaires demandeurs d'emploi et des individuels payants est compensée par la forte hausse du nombre de stagiaires non salarié.

66,9 millions d'heures-stagiaires ont été dispensées en 2016, soit une diminution de 2,6%. Le seul public dont le nombre d'heures-stagiaires augmente est celui des non-salariés. La durée moyenne totale de formation augmente de 3 heures passant de 150 à 153 heures. Dans les universités, cette durée moyenne passe de 143 à 146 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 447 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 1% par rapport à 2015 (2). Les recettes des universités, qui représentent 68% de l'ensemble, augmentent de 4%, celles des écoles diminuent de 8% et celles du Cnam et de ses centres associés baissent de 3%. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 76% des fonds, dont 53% en provenance des entreprises et des OPCA et 23% pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités est de 16% de l'ensemble. La part consacrée par l'État et les collectivités territoriales à la formation de ses propres agents reste stable à 5% de l'ensemble.

**ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS** - Tous les établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

**INP** - Institut national polytechnique.

**OPCA** - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

**CPF** - Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

## SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.22.

## 1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs, année civile 2016.

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	97,3	8,2	84	13,1	0,8	61
Congé individuel de formation	8,7	2,7	305	0,7	0,1	118
Sous contrat de professionnalisation	30,4	11,1	365	0,5	0,2	416
<i>dont moins de 26 ans</i>	26,4	6,8	357	0,4	0,2	408
<b>Total salariés</b>	<b>136,4</b>	<b>21,9</b>	<b>161</b>	<b>14,3</b>	<b>1,1</b>	<b>75</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>37,3</b>	<b>10,1</b>	<b>271</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>	<b>324</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	27,2	7,1	263	1,2	0,4	350
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>129,7</b>	<b>13,7</b>	<b>106</b>	<b>3,9</b>	<b>1,0</b>	<b>252</b>
<i>dont interâges</i>	38,6	1,4	37	0,1	0,0	15
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>29,8</b>	<b>3,0</b>	<b>100</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>46</b>
<b>Ensemble</b>	<b>333,2</b>	<b>48,7</b>	<b>146</b>	<b>20,2</b>	<b>2,6</b>	<b>131</b>

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	15,1	2,3	153	125,5	11,3	90
Congé individuel de formation	0,4	0,1	147	9,8	2,8	285
Sous contrat de professionnalisation	3,4	1,0	306	34,2	12,3	359
<i>dont moins de 26 ans</i>	2,7	0,8	289	29,5	7,8	265
<b>Total salariés</b>	<b>18,8</b>	<b>3,4</b>	<b>180</b>	<b>169,5</b>	<b>26,4</b>	<b>156</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>14,3</b>	<b>2,9</b>	<b>203</b>	<b>53,2</b>	<b>13,6</b>	<b>255</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	6,6	1,2	183	35,0	8,8	251
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>40,3</b>	<b>6,9</b>	<b>171</b>	<b>173,9</b>	<b>21,6</b>	<b>124</b>
<i>dont interâge</i>	-	-	-	38,7	1,4	37
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>9,5</b>	<b>2,3</b>	<b>241</b>	<b>39,7</b>	<b>5,3</b>	<b>135</b>
<b>Ensemble</b>	<b>82,9</b>	<b>15,5</b>	<b>187</b>	<b>436,3</b>	<b>66,9</b>	<b>153</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Y compris les stages pratiques.

© DEFP

## 2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2016, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
<b>Entreprises (pour la formation des salariés)</b>	<b>79,5</b>	<b>26,2</b>	<b>10,2</b>	<b>89,7</b>	<b>17,8</b>	<b>107,5</b>	<b>24,0</b>
<b>Organismes collecteurs des fonds (OPCA)</b>	<b>80,9</b>	<b>26,7</b>	<b>3,9</b>	<b>84,8</b>	<b>17,3</b>	<b>102,1</b>	<b>22,8</b>
Contrats avec particuliers	68,0	22,5	5,6	73,6	29,3	102,9	23,0
Contrats des stagiaires (2)	2,1	0,7	0,1	2,2	2,5	4,8	1,1
<b>Total particuliers et stagiaires</b>	<b>70,1</b>	<b>23,2</b>	<b>5,7</b>	<b>75,8</b>	<b>31,8</b>	<b>107,6</b>	<b>24,0</b>
<b>Ensemble des fonds privés</b>	<b>230,5</b>	<b>76,1</b>	<b>19,8</b>	<b>250,3</b>	<b>66,9</b>	<b>317,2</b>	<b>70,9</b>
<b>Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales</b>							
pour la formation de leurs agents	15,7	5,2	1,4	17,1	0,6	17,6	3,9
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,6	0,2	-	0,6	1,8	2,3	0,5
- de l'État	1,7	0,5	1,3	2,9	9,1	12,1	2,7
- des régions	22,8	7,5	1,3	24,1	20,4	44,4	9,9
- Pôle emploi	4,3	1,4	0,3	4,6	2,0	6,5	1,5
Autres ressources publiques	4,0	1,3	0,5	4,4	4,5	8,9	2,0
<b>Ensemble des fonds publics</b>	<b>48,9</b>	<b>16,1</b>	<b>4,7</b>	<b>53,7</b>	<b>38,3</b>	<b>92,0</b>	<b>20,6</b>
<b>Autres organismes de formation</b>	<b>10,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>14,3</b>	<b>5,7</b>	<b>20,0</b>	<b>4,5</b>
<b>Autres ressources de la formation continue</b>	<b>12,9</b>	<b>4,3</b>	<b>1,0</b>	<b>13,9</b>	<b>4,3</b>	<b>18,2</b>	<b>4,1</b>
<b>Total général</b>	<b>302,9</b>	<b>100,0</b>	<b>29,4</b>	<b>332,2</b>	<b>115,2</b>	<b>447,4</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

© DEFP